



Présentation des acteurs privés



Association des Entreprises et Entrepreneurs en Assainissement des Sols de Wallonie et de Bruxelles

CENTRES AGREES de traitement et de valorisation des terres

ENTREPRENEURS GENERAUX réalisant des chantiers de dépollution

ENTREPRENEURS SPECIALISES dans une technique particulière



Notre mission

- **Faire la promotion** des aspects **techniques, institutionnels** et **juridiques** des métiers de l'assainissement des sols et des eaux souterraines au travers de l'organisation de **formations** et de **colloques** à destination des acteurs publics et privés du secteur ;
- **Collaborer** avec les **autorités** et les donneurs d'ordres en vue d'une amélioration continue des **bonnes pratiques** et des législations ;
- **Favoriser le redéploiement économique** de la Wallonie et de Bruxelles en veillant à faciliter les **reconversions des sites pollués**;
- **Professionaliser** le métier d'assainisseur au travers de l'élaboration de **référentiels** de qualités minimales pour exercer la profession, la promotion de codes de bonnes pratiques (**Grata**), et éventuellement d'une certification technique ;
- **Protéger l'environnement** en s'inscrivant dans une démarche de **circULARITÉ** et de **développement durable**.

Assenas se veut **un point relais, représentatif du secteur** de l'assainissement des sols et des eaux souterraines, pour la **communication** et **l'information** entre tous les acteurs : autorités, législateur, entrepreneurs, experts sol, donneurs d'ordre, organismes de contrôle, centres de recherche, associations et fédérations, UCM, UWE, UVCW, etc.



Implication dans le processus

Les entrepreneurs interviennent:

- Au moment de la réalisation des projets d'assainissement
- Au moment de la réalisation de travaux d'aménagements

Pour:

- La réalisation des travaux: excavation, stabilité, traitement des sols on-site et in-situ, traitement des eaux souterraines
- La gestion des terres excavées non polluées (type 1 à 5) et polluées (type > 5): transport, traitement, valorisation



Implication dans le développement économique wallon

Les travaux interviennent en aval d'une série d'opérations mais la maîtrise de leurs coûts est une donnée fondamentale pour les développeurs de projets/les donneurs d'ordre.

Les coûts doivent être évalués au plus juste le plus tôt possible dans le processus car ils représentent une part significative du projet de développement, et en général une source importante d'incertitude donc de frein à l'investissement.



Contraintes internes et externes

- **Peu de mise en avant des possibilités techniques dans la réalisation des projets d'assainissement**
- **Peu de possibilités d'innovation et de créativité dans (i) les projets d'assainissement et (ii) les cahiers des charges**
- **Gestion des responsabilités entre intervenants d'un projet de reconversion :**
 - Mise en série des processus :
 - Frein temporel aux projets ;
 - Terrain assaini ≠ terrain libéré de toute contrainte → Maîtrise très variable chez les promoteurs
 - Mise en parallèle des processus (article 68 D. Sol) : Complexité de la répartition des responsabilités → Besoin de développer l'expérience dans les secteurs privé (promoteurs) et publics (intercommunales, OIP).
- **Impossibilité de mettre rapidement à disposition de grandes emprises pour saisir les opportunités industrielles.**
- **Délais imposés pour la réalisation des travaux parfois trop courts**
- **Découvertes fortuites en cours de travaux**
- **MGI - Gestion immédiate des pollutions avant qu'elles ne se propagent: informations et pragmatisme**
- **Parfois, mauvaise réputation du secteur vu comme un « centre de couts »**



Souhaits

- **Disposer d'un cadre simplifié et davantage axé sur l'opérationnel**
- **Assainir mieux plutôt que plus : sensibiliser les experts aux possibilités du génie civil**
- **Ne plus consommer de terrains destinés à l'agriculture mais valoriser les terrains à recycler**
- **Evoluer dans un cadre permettant :**
 - **l'opérationnalisation des assainissements du sol (par exemple en utilisant une procédure Brownfield covenant),**
 - **la professionnalisation du métier,**
 - **la traçabilité (raisonnable) des mouvements de terres,**
 - **le redéveloppement économique des anciens terrains industriels et des friches (brownfields)**

Afin de protéger les ressources du territoire, de maintenir et de développer notre activité économique, de contribuer à la reconquête de l'autonomie européenne, de recycler les terrains délaissés en gérant leur pollution



Le futur

Des besoins existent (en terrains, en activités et en projets) mais une récession économique couplée à un cadre administratif compliqué ne permettra pas de les concrétiser.

Dans ce cadre, une réflexion prospective doit être menée au niveau du secteur et des pouvoirs publics afin de dégager des pistes concrètes, sans sacrifier ni la protection de l'environnement, ni la réalisation de travaux de qualité.

Bien que les débats scientifiques doivent être intégrés dans les réflexions (ex. néopolluants), le problème est opérationnel : coûts (études et travaux), délais (procédures) et incertitudes associées;